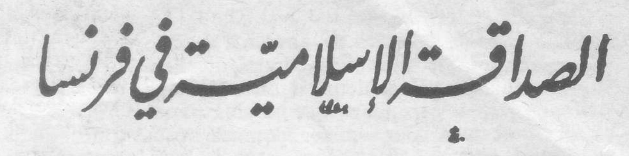
# FRANCE-ISLAM




**Revue mensuelle multilingue des Musulmans en Europe**



*59, rue Claude-Bernard, PARIS-5e - C.C.P. 23.929 38 - Tél. 587 27-86*

Honorer la vérité partout et toujours quel qu'en soit le prix

**Dieu est notre but, le Prophète est notre leader, le Coran est notre Constitution et la mort dans la voie de Dieu, est notre désir suprême.**


## Les Israëliyat ou données de sources non-musulmanes dans la science Islamique

(par le Professeur M. Hamidullah)

*Pour rendre hommage à l'éminent savant pakistanais, le Prof. Syed Abdullah de Lahore, lors de son 70e anniversaire, le 5 avril 1976.*

On connaît la doctrine islamique : il y a une seule religion éternelle et universelle, depuis Adam jusqu'à Muhammad, — la paix sur tous ces prophètes, — l'Islam n'étant que la restauration et le renouvellement en quelque sorte de cette même religion. Mais il se trouve que le Quran, au lieu de raconter les histoires de ces prophètes et de leurs peuples, évoque seulement ces histoires. Evidemment le Musulman était assoiffé devant ce laconisme, surtout après l'époque du Prophète et cherchait partout les moyens à compléter ses connaissances au sujet de l'antiquité. Il n'était pas trop exigeant, il voulait avoir quelques détails de plus surtout pour les personnages cités dans le Quran. Il y avait une source, la Bible en premier lieu, qui était accessible partout (les sources zorastriennes et sabéennes étaient relativement moins répandues).

Pour celui qui croyait en le Quran, en tant que Livre révélé et Parole de Dieu, il y avait apparemment quelque gêne : d'un côté, le Quran affirme que les Juifs font Tahrîf (falsification) dans le texte de leurs livres saints (cf 4/46, 5/13, 5/41 et même 2/75). De l'autre côté, le même Quran non seulement cite textuellement les passages de la Bible en usage, comme :

« Et Nous y (: dans la Thora) avons prescrit pour eux (: les Juifs) vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Le talion aussi pour les blessures... » (5/45 cf. Exode, 21/24-5 ; Lévitique, 24/17-20).

— mais va même jusqu'à dire :

« .. Dis : (O Juifs,) venez donc avec la Thora, et récitez-la, si vous êtes véridiques» (Quran 3/93).

Et sans cesse le Quran (2/89 etc., une vingtaine de fois) se déclare être confirmateur de la Thora.

Probablement on ne releva pas cette difficulté des données quraniques devant le Prophète ; que chaque passage soit compris dans son contexte, cela donnait satisfaction complète : partie de la Bible est digne de confiance, mais non la totalité. Le Quran s'expliquera tantôt implicitement (en donnant la vraie version d'une histoire, en contradiction des données bibliques), tantôt en toute précision comme :

« ... alors que Salomon n'a jamais été mécréant ! Ce sont les diables qui ont été mécréants... » (2/102. Cf. I-Rois XI/7 et suiv.). Nous y reviendrons.

La pratique personnelle du Prophète était semblable, et ne gêna point les fidèles, qui surent comment mettre chaque chose à sa place, au lieu de chercher la contradiction.

Quelques incidents nous donneront une idée du comportement du Prophète :

a) Un jour, 'Umar entendit les Juifs à Médine lire la Bible - (peut-être les Psaumes, peut-être d'autres passages édifiants, le narrateur ne précisant rien) - et cela plut tellement à 'Umar qu'il demanda aux Juifs de transcrire pour lui le texte. Puis l'apportant devant le Prophète, il suggéra que les Musulmans lisent la Bible en même temps que le Quran, pour profiter des deux, et commença à lire le contenu de son document : il fut tellement exité, enthousiasmé et absorbé qu'il ne fit même pas attention à la réaction du Prophète, moins encore lui demanda-t-il préalablement l'autorisation d'une telle initiative. La couleur du visage du Prophète changea graduellement au point que quelqu'un s'écria : O 'Umar, ne vois-tu pas le visage du Prophète (comment il est changé) ? 'Umar s'arrêta, s'excusa, et proclama : Dieu et Muhammad nous suffisent. A ce moment le Prophète prit la parole pour dire : Si Moïse était en vie maintenant, il ne lui serait permis que de me suivre (son ministère est terminé, le mien est en cours). (cf. Dârimî, Muqaddimah, 39 ; 'Abd ar-Razzâq, Musannaf, No 10163, 10164, 19213 ; Ibn Hanbal et maintes autres sources. On dirait que 'Umar en remit une partie à sa savante fille Hafsah, aussi comme y laisse penser le récit suivant de 'Abd ar-Razzâq, (No 10165), qui rapporte : « Hafsah, épouse du Prophète, apporta chez celui-ci un document couché sur une omoplate,

*(Suite page 2)*

## Le rappel et l'invocation de Dieu

(suite)

### Prières à réciter le matin et le soir

**1o) - PRIERE TIREES DU SAINT CORAN :**

Le Saint Coran est le Code divin par excellence qui contient tous les enseignements de l'Islam, là est la meilleure source du bien et de sagesse pour le croyant. En conséquence les adorateurs de Dieu ne pouvent rien trouver de mieux capable de les rapprocher de leur Seigneur que le Saint Coran.

Ibn Mas-oud nous rapporte que le prophète Mohammed a déclaré à ce sujet :

« En vérité ce Coran est le banquet de Dieu : profitez au mieux de Son banquet. Ce Coran est la guidée de Dieu, la lumière manifeste et la guérison utile, une protcetion infaillible pour celui qui s'y conforme fermement, une délivrance pour celui qui observe ses enseignements. Aucun reproche ne peut lui être fait car il ne dévie jamais. Ne renfermant aucune tortuosité, il ne se prête à aucune réforme. Ses miracles sont éternels. Sa gloire et ses délices sont impérissables. Récitez-le et vous obtiendrez la récompense divine, car chacune de ses lettres procure dix récompenses (hassanas) ; je ne dis pas que alif, lâm, mîm représentent ensemble une lettre, mais bien trois lettres : alif, lâm, mîm ».

L'Apôtre d'Allah a en outre fait cette recommandation expresse à Abî Zarr :

« Sois fidèle à la récitation du Saint-Coran : c'est une lumière pour toi sur la terre et une provision au ciel ».

Abou Hourayrah nous rapporte pour sa part que le prophète Mohammed a dit :

« A celui qui écoute attentivement un verset du Saint Coran Dieu prescrira une double récompense, tandis que pour quiconque l'aura récité, ce verset sera une lumière au Jour du Jugement Dernier ».

*(Suite page 11)*

SOMMAIRE




Thoul-Hajja 1396 - 10e année - Octobre-Novembre-Décembre 1976 - Nos 116-117-118.
Abonnements : France métropolitaine 50 F - Etranger 60 F par année civile.

5 F

(*Suite de la page* 1)

où il y avait l'histoire de Joseph (1). Elle commença à le lire et le visage du Prophète changea de couleur. Il dit alors : Si Joseph venait cependant que je suis parmi vous, et que vous m'abandonniez, vous vous égareriez ».

b) 'Abdallâh ibn 'Amr ibn al-'As rapporte : Un jour que j'avais vu en rêve que dans l'un de mes doigts il y avait du beurre fondu et dans l'autre du miel, tandis que je les léchais ; j'en ai parlé le lendemain au Prophète, et il l'interpréta ainsi : Tu vas lire les deux Livres, la Thora et le Quran. Le narrateur ajoute : Et en effet il les lisait tous les deux, (Ibn Hanbal, N° 7067). Il avait appris la langue syriaque (hébraïque ?) aussi, (Ibn Sa'd, Tabaqât, IV/ii, p. 11). Rien d'étonnant si le Prophète autorisait au Juif converti, 'Abdallâh ibn Salâm, de le faire lui aussi : Lis un jour le Quran et un jour la Bible, (Dhahabî, Tadhkirat al-huffâz, 1,26).

c) On amena un jour au Prophète un homme et une femme d'entre les Juifs qui avaient commis l'adultère. Quel est le châtiment que vous infligez en pareille circonstance ? demanda le Prophète aux Juifs. Nous leur noircissons le visage, répondirent-ils, et nous les exposons au public (en les promenant dans les rues sur un âne visages tournés vers la queue de l'animal). Apportez la Thora et lisez-la si vous êtes véridiques, reprit le Prophète. On apporta la Thora, et on dit à un des Juifs en qui ils (: les Juifs) avaient confiance : Hé, le borgne, lis ! L'homme lut et, arrivé à un certain endroit, il mit la main sur un passage. Retire la main, lui dit 'Abdallah ibn Salâm. Le Juif ôta sa main et on vit audessous apparaître le verset de la lapidation. O Muhammad, dirent alors les juifs, ils devraient être lapidés, tous les deux, mais nous avons l'habitude entre nous de dissumuler ce verset. Le Prophète ordonna de lapider les deux coupables. Ce qui fut fait ; et je vis, ajoute le narrateur Ibn 'Umar, l'homme (condamné) cherchant à préserver la femme des pierres. (Bukhâri 61/26, 97/51 ; Ibn Hichâm, Sîrah, p. 393-5 ; Mas'ûdî, Tanbîh, p. 274 ; Abû Dâwûd 37/26 ; Baihaqî, Sunan Kubrà, VIII, 231. Cf Lévitique, 20/10-12, St Jean, 8/3-5).

Pour comprendre le motif de cette application de la Bible aux sujets juifs, dans un Etat islamique, il faut penser aux directives du Quran que voici :

« ... Si les (Juifs) viennent chez toi, (ô Muhammad), donc, juge entre eux ; ou laisse-les. Et si tu les laisses, jamais ils ne sauront en quoi que ce soit te nuire. Et si tu juges, alors juge entre eux à la balance. Mais comment peuvent-ils te prendre pour juge — et ils ont près d'eux la Thora où est le jugement de Dieu, — et ensuite, après cela, tourner le dos ? Ces gens-là ne sont pas croyants !

Très certainement, Nous avons fait descendre la Thora, où il y a guidée et lumière. Par elle jugent, parmi ceux qui sont devenus Juifs, les prophètes, — ceux-là sont les Soumis, — ainsi que les rabbins et les docteurs : par le Livre de Dieu dont on leur avait confié la garde, et dont ils étaient les témoins. Ne craignez donc pas les gens, mais craignez-Moi. Et ne vendez pas Mes signes à vil prix. Et quiconque ne juge pas d'après ce que Dieu a fait descendre, eh bien, les voilà les mécréants !

Et Nous y avons prescrit pour eux : vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Le talion aussi pour les blessures. Après, quiconque en fait charité, cela lui vaut expiation. Et quiconque ne juge pas d'après ce que Dieu a fait descendre, eh bien, les voilà les prévaricateurs.

Et Nous avons lancé sur leurs traces Jésus fils de Marie, en tant que confirmateur de ce qu'il avait devant lui du fait de la Thora. Et Nous lui avons donné l'Evangile, — où il y a guidée et lumière, — en tant que confirmateur de ce qu'il y avait devant lui du fait de la Thora, et en tant que guidée et exhortation pour les pieux.

Que les gens de l'Evangile jugent d'après ce que Dieu y a fait descendre ! Quiconque ne juge pas d'après ce que Dieu a fait descendre, eh bien, les voilà les pervers.

Et vers toi (ô Muhammad) Nous avons fait descendre le Livre avec vérité, en tant que confirmateur du Livre qui était devant lui (: la Thora et l'Evangile qui étaient devant le Quran) et en tant que son protecteur. Juge donc parmi eux d'après ce que Dieu a fait descendre ; et ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venu (: le Quran). A chacun Nous avons donné une voie et un chemin. Si Dieu avait voulu, certes Il aurait fait de vous une seule communauté. Mais non. Afin de vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concurrencez-vous donc dans les bonnes œuvres ; vers Dieu est votre retour à tous ; puis Il vous informera de ce en quoi vous divergiez.

Et il faut que tu juges parmi eux d'après ce que Dieu a fait descendre. Et ne suis pas leurs passions. Et prends garde qu'ils ne te tentent de t'éloigner d'une partie de ce que Dieu a fait descendre vers toi. Et puis s'ils tournent le dos, sache que, rien d'autre : Dieu veut les atteindre à cause de certains de leurs péchés. Beaucoup de gens, certes oui, sont des pervers.

Et-ce donc le jugement de l'époque de l'Ignorance qu'ils cherchent ? Qu'y a-t-il de meilleur que Dieu, en matière de jugement, pour le peuple qui croit avec certitude ? » (Quran 5/42-50).

Cet important et long passage du Quran règlemente la vie administrative, juridique, judiciaire et intercommunautaire dans l'Etat islamique et précise : il faut donner l'autonomie juridique et judicaire à chaque communauté dans l'Etat musulman ; il faut que les Juifs appliquent la Thora et les Chrétiens l'Evangile, sous peine de condamnation par Dieu ; ces non-Musulmans n'ont pas besoin de se rendre chez le juge musulman, mais s'ils s'y rendent d'eux-mêmes, alors il faut leur appliquer leur Loi ; et faire ainsi, c'est le devoir des prophètes (y compris, évidemment, Muhammad, béni soit-il). Ce fut ainsi que le Prophète appliqua à ce couple juif la loi biblique, et ce fut ainsi que les sujets non-musulmans des Etats musulmans ont toujours joui de l'autonomie complète dans leur vie juridico-judiciaire, à travers des siècles.

d) D'après Anas, un Juif avait broyé la tête d'une femme entre deux pierres. Qui t'a mise dans cet état, demanda-t-on à la femme ? Est-ce un tel, un tel ? Lorsqu'on lui nomma le Juif, elle fit un signe de la tête. On arrêta le Juif qui fit des aveux. Le Prophète ordonna d'écraser la tête du Juif entre deux pierres. (Bukhâri, 44/1 N° 4 ; Tabarî, Tafsîr, V, 127). D'après certaines données, la femme assassinée était une Arabe. Il faut donc conclure que c'est normalement la loi de l'accusé qu'il faut appliquer au litige et à la plainte. Raison de plus pour que les Musulmans étudient les lois étrangères, bibliques et autres, pour pouvoir, au besoin, les appliquer en tant que juges des tribunaux islamiques. Le grand juriste l'imâm Muhammad ach-Chaibâni parle sans cesse des lois étrangères appliquées par le juge musulman, (voir par exemple Sarakhsî, Charh as-siyar al-kabîr, IV, 32-40, 67, 151, 201, 231, 284 etc. ; mon Muslim Coduct of State, § 252).

Ces quelques incidents, de la plus haute autorité, montrent que l'Islam non seulement reconnaît la Bible théoriquement comme un livre révélé par Dieu, mais a même besoin de s'en servir en son état actuel, pour diverses utilités pratiques. Ajoutons-y un autre besoin non moins impératif : à maintes reprises, le Quran a cité soit la Bible soit les paroles de tel ou tel prophète biblique, et le commentateur musulman a l'obligation de les chercher, et de ne pas s'y dérober à la légère. Car seule cette recherche apportera la preuve aux tiers étrangers. En voici quelques exemples :

a) Et Nous avons dans la (Thora) prescrit pour les (Juif) : vie pour vie, œil pour œil... « (Quran 5/45). On pourra lire dans *l'Exode* (21-24-5) : « Mais s'il y a un accident, tu donneras vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour bûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure ». De même, pour le talion, on lira dans *Le Lévitique* (24/17-20) : « Celui qui frappe un homme mortellement sera puni de mort... Si quelqu'un blesse son prochain, il lui sera fait comme il a fait : fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent ; il lui sera fait la même blessure qu'il a faite à son prochain ».

b) Et très certainement Nous avons écrit dans le *Zabour* (Psautier), après le Rappel : « Oui, ils hériteront la terre, Mes esclaves, gens de bien » (21/105). — Si nous consultons la Bible, nous voyons dans le Psaume XXXVII, 29 le passage visé : « Les justes possèderont le pays, et ils y demeureront à jamais ».

c) Le Quran parle à deux reprises du fait que Jésus se dit esclave de Dieu. Ainsi (4/172) : « Jamais le Christ ne dédaignera d'être esclave à Dieu... » De même (19/30) : « Jésus dit : Je suis vraiment l'esclave de Dieu ; Il m'a apporté le Livre, et désigné prophète ». — Reportons-nous à St. Matthieu (12/16-18) : « ... et Jésus leur recommanda sévèrement de ne pas le faire connaître, afin que s'accomplît ce qui avait été

(*Suite page* 3)

1. On la trouvera dans la Bible, Genèse, ch. 35-50.

(Suite de la page 2)

annoncé par Esaïe, le Prophète (voir ci-dessous) : « Voici mon esclave que J'ai choisi, Mon bien-aimé en qui Mon âme a pris plaisir... » (La référence à Esaïe est 42/1 : « Voici Mon esclave, que Je soutiendrai, Mon élu, en qui Mon âme prend plaisir... »). Il est vrai que la citation de St. Matthieu apparemment n'est pas la parole de Jésus, mais du rédacteur de cet Evangile, mais ce que nous avons voulu mettre en relief est que même les Chrétiens croient que Jésus est esclave de Dieu. Pour le terme « prophète » aussi, les Evangiles s'en servent sans hésitation. Ainsi chez Matthieu (21/11 et 46) : « ... C'est Jésus, le prophète, de Nazareth en Galilée », « ... et ils cherchaient à se saisir de lui, mais ils craignaient la foule, parce qu'elle le tenait pour un prophète ». Ainsi Luc (7/16) : « Tous furent saisis de crainte, et ils glorifiaient Dieu, disant : Un grand prophète a paru parmi nous, et Dieu a visité Son peuple ». Et même Jésus se dit prophète : « Jésus dit : ... mais il faut que je marche aujourd'hui, demain, et le jour suivant ; car il ne convient pas qu'un prophète périsse hors de Jérusalem » (Luc 13/33). Et encore (Matthieu 13/57) : « Mais Jésus leur dit : Un prophète n'est méprisé que dans sa patrie et dans sa maison ». Les propres disciples de Jésus le nomment prophète, après la « crucifixion », car nous lisons chez St Luc (24/19-20) qu'après la crucifixion, quand Jésus apparut incognito à deux de ses disciples et leur demanda pourquoi ils étaient tristes, ils répondirent : « Ce qui est arrivé au sujet de Jésus de Nazareth, qui était un prophète puissant en œuvres et en paroles... et l'ont crucifié ».

Il y a encore un motif particulièrement important en tant que devoir des défenseurs du Quran : A maintes reprises, le Quran affirme qu'il tranche les disputes que les Judéo-Chrétiens n'arrivent pas à résoudre. Ainsi :

i) « Et Nous n'avons fait descendre sur toi (ô Muhammad) le Livre que pour que tu leur exposes clairement ce en quoi ils divergent, et comme une guidée.. » (Quran 16/64).

ii) « Oui, ce Quran raconte aux Enfants d'Israël la plupart de ce en quoi ils divergent ». (Quran 27/76).

Le devoir sacré de prouver la véracité des affirmations du Quran ne peut être accompli que par les Musulmans étudiant la Bible. Il est vrai qu'ils ont fait un petit effort en ce qui concerne l'affirmation répétée du Quran que la Thora et l'Evangile, et même les livres saints des autres religions, ont tous prédit la venue de Muhammad, béni soit-il, en tant que le dernier messager de Dieu, qui parachèvera ce que les autres n'ont pas pu, (cf 3/81, 7/157, 26/196, 48/29), 61/6), et je ne m'y attarderai pas, car bien qu'à mon avis les recherches en ce domaine particulier laissent encore beaucoup à désirer, je pense personnellement qu'un prophète doit être reconnu sur la base de ses enseignements et non parce que sa venue était prédite. Mais l'affirmation que le Quran tranche les problèmes de la Bible exige d'être prise très au sérieux, pour couper court à la moquerie des autres, et pour prouver que ce n'est pas une simple blague.

Les moyens dont disposent aujourd'hui les Musulmans sont incomparablement plus grands que ceux qui se trouvaient à la portée de leurs ancêtres du temps des Compagnons du Prophète et des gens des premiers siècles de l'Islam. Les langues européennes possèdent les meilleures traductions des documents juifs, et le nombre des Musulmans qui ont accès direct aux langues européennes est de centaines de millions. Ce n'est pas ma spécialité, mais pour illustrer ma pensée et pour montrer le vaste champ qui reste à explorer et qui promet de riches récoltes, je me permets de signaler certains cas :

a) L'histoire de Saül (Tâlout) dans la Bible nous laisse perplexes : 1) Saül est désigné comme roi par le sort, à Mitspa, contre la volonté de Dieu (cf I-Samuel VIII et X, 17-27) ; 2) Jahweh ordonne à Samuel d'oindre roi Saül, dans le pays de Tsouph (cf I-Samuel IX, 5) ; pour sauver le peuple de l'oppression philistine (cf I-Samuel IX, I-X, 16) ; 3) Saül, simple laboureur, est proclamé roi à Guilgal, après la victoire que, chef improvisé, il a remportée sur les Ammonites (cf I-Samuel XI). Dans son histoire de la Bible, le Prof. Montet avoue : « aucune conciliation n'est possible entre ces trois traditions ». A comparer le récit du Quran :

N'as-tu pas vu les grands, parmi les Enfants d'Israël. Lorsqu'après Moïse ils dirent à un prophète des leurs. « Suscite-nous un roi, pour que nous combattions dans le sentier de Dieu » ? Il dit : « Et si vous ne combattiez pas quand le combat vous sera prescrit ? ». Ils dirent : «Et qu'aurions-nous à ne pas combattre dans le sentier de Dieu, quand on nous a expulsés de nos maisons et de nos enfants ? » — Et quand le combat leur fut prescrit, ils tournèrent le dos ; sauf un petit nombre des leurs. Et Dieu se connaît aux prévaricateurs.

Et leur prophète leur dit : « Eh bien, voici que Dieu vous a suscité Tâlout pour roi ». Ils dirent : « Comment régnerait-il sur nous ? Nous avons plus de droit que lui à la royauté ; et on ne lui a pas prodigué les richesses ! » — Il dit : « Dieu, vraiment, l'a élu sur vous, et a accru sa part quant au savoir et aussi quant au corps ». Et Dieu apporte Sa royauté à qui Il veut. Et Dieu est immense, Il sait. (Quran 2/246-7).

b) Un autre cas est la question de savoir si Abraham avait dû immoler son fils Ismaël ou Isaac ? *La Genèse* 22/1-18 cite une longue histoire dont les extraits suivants nous intéressent ici :

« Après ces choses, Dieu mit Abraham à l'épreuve et lui dit... Prends ton fils, ton unique, celui que tu aimes, Isaac ; va-t-en au pays de Morija, et là offre-le en holocauste sur l'une des montagnes que Je te dirai... Puis Abraham étendit la main, et prit le couteau, pour égorger son fils. Alors l'angle de l'Eternel l'appela des cieux : Abraham, Abraham ! Et il répondit : Me voici ! L'ange dit : N'avance pas ta main sur l'enfant, et ne lui fais rien ; car je sais maintenant que tu crains Dieu, et que tu ne M'as pas refusé ton fils, ton unique. Abraham leva les yeux, et vit derrière lui un bélier retenu dans un buisson par les cornes ; et Abraham alla prendre le bélier, et l'offrit en holocauste à la place de son fils... L'ange de l'Eternel appela une seconde fois des cieux, et dit. Je le jure par Moi-même, parole de l'Eternel ! parce que tu as fait cela, et que tu n'as pas refusé ton fils, ton unique, Je te bénirai et Je multiplierai ta postérité, comme les étoiles du ciel... ».

Offrir à Dieu le premier accroissement des possesions a été une vieille et pieuse habitude dans la société humaine. On le faisait aussi bien pour les récoltes agricoles que pour les petits nés dans les troupeaux des bêtes domestiquées. On alla même jusqu'à offrir le premier -né des enfants humains. La Bible en a gardé le souvenir, (cf. *Exode* XIII, 2 et 12, XXII, 29 ; *Nombres* III, 13, VIII, 17 ; *Ezechiel* XX, 26, etc.). L'archéologie prouve même que ce fut effectivement pratiqué. Dans son livre « *Les sacrifices humains chez les Cananéens d'après les fouilles récentes* » Paris, 1910, p. 19) René Dussaut dit : « L'âge (d'enfant sacrifié) ne dépassant pas une semaine est constaté par les cadavres des jarres de Gézer ». Plus tard, selon *l'Exode* 13/13 etc, on autorisa à racheter le fils par le sacrifice d'une bête, mais René Dussaud pense que ce fut une réforme de basse époque.

Dans ce cas, il est compréhensible que Dieu appela Abraham dans un songe, pour qu'il se conforme à l'antique pratique, qu'il avait oubliée, d'immoler le premier-né. Tout le monde est d'accord, et non le moindre témoin qu'est la Bible sur le fait qu'Ismaël fut le premier enfant né à Abraham, Isaac ne naquit que quatorze années plus tard. Lorsqu'Abraham rendit son dernier soupir, « Isaac et Ismaël, ses fils l'enterrèrent dans la caverne de Macpéla » nous dit la *Genèse* 25/9. Dans ces circonstances, le terme « ton unique » n'a de chance de s'appliquer qu'à Ismaël, avant la naissance d'Isaac.

Personne ne dit que le premier-né doit provenir de la première femme, qui peut être même stérile. Je ne vois même pas une différence dans la Bible entre les fils des femmes et les fils des concubines (esclaves) ; par exemple les Israëlites sont les descendants de Jacob, nés sans distinction de ses femmes ou de ses concubines. Dans la société polygame, que décrit la Bible, la deuxième « femme » n'est point une concubine ; la Bible fait distinction très nette entre les femmes et les concubines. D'ailleurs Hagar, mère d'Ismaël, ne fut point une concubine. Selon le rabbin Salomon ben Isaac de Troyes, (dans son commentaire de la Bible, sur *Genèse* 16/1), « Hagar était la fille de Pharaon ; lorsque celui-ci vit les miracles qui s'étaient produits en faveur de Sarah, il dit : Mieux vaut pour ma fille d'être servante dans cette maison (d'Abraham) que maîtresse dans une autre ». « Servante » n'est pas « esclave ». Même à supposer qu'elle était esclave, elle ne l'était pas à Abraham, mais à Sarah. Selon la loi talmoudique, (donc très probablement continuation de la loi abrahamique), la seule possibilité pour Abraham était de la prendre en mariage, avec la permission de la propriétaire, Sarah, et non en concubinage.

(*Suite page* 4)

(*Suite de la page* 3)

La Bible (*Genèse* 16/3) ne parle point du don de Hagar de par Sarah comme concubine à Abraham, mais : « la donna pour femme/gab sie ihm zum Weib/gave her to be his wife ».

Dans ces circonstances, le mot « Isaac » dans *Genèse* 22/2 semble être ajouté par la suite, car il est anachronique. En outre, malgré sa grande importance, cette immolation et le rachat de la vie, n'ont laissé aucune trace chez les descendants d'Isaac : ni fête, ni offrande de bête ou autre rite lors de l'anniversaire de l'évènement. Chez les Ismaëliens, au contraire, la fête du sacrifice est bien connue dans la Mecque pré-islamique, lors du pèlerinage, institué par Abraham et Ismaël. En se sacralisant pour le pèlerinage, l'Arabe ne rasait pas non plus la tête (dont parle aussi la Bible, *Nombres* 6/1-21, surtout le verset 18) et il ne se rasait qu'à la fin du pèlerinage et au moment de l'immolation de la bête.

L'histoire des femmes d'Abraham n'est pas racontée dans le Quran, mais Bukhârî (60/11, N° 11) l'a bien connu et dit : « *akhdamahâ* » (: le Pharaon donna sa fille à Sarah pour *la servir*). La connaissance des Mecquois pré-islamiques de ces faits se trouve prouvée par le fait que quand Muhammad conquit la Mecque, en l'an 8 H., et qu'il entra dans le bâtiment de la Ka'bah, il y trouva, entre autres fresques, Abraham et Ismaël se servant des flèches comme tir au sort (cf Bukhârî 60/11, N° 4). Reportons-nous maintenant au récit quranique de l'immolation que dut faire Abraham :

Abraham dit : Seigneur, fais-moi don d'un (fils) qui soit parmi les gens de bien ; Nous lui fîmes donc bonne annonce d'un garçon patient, (: le premier fils, Ismaël). Puis, quand celui-ci en fut à courir avec lui (: âge où le garçon commence à courir) Abraham dit : 'O mon petit, oui, je me vois en songe en train de t'immoler. Vois donc quelle est ton opinion. Lui de dire : « O mon cher père, fais ce qui t'est commandé : tu me trouveras, si Dieu veut, du nombre des endurants ». Puis quand tous deux se furent soumis, et qu'il l'eut jeté sur le front, (pour égorger du côté de la nuque et non la gorge), voilà que Nous l'appelâmes : « Abraham ! tu as bien réalisé la vision. Oui, c'est ainsi que Nous payons les bienfaisants ». C'était là, certes, l'épreuve manifeste. Et Nous le rançonnâmes d'une énorme immolation, et c'est à elle (: immolation, sacrifice de bêtes) que Nous laissâmes la postérité. Paix sur Abraham. Ainsi payons-Nous les bienfaisants. Oui, il était de Nos esclaves croyants. Et Nous lui fîmes bonne annonce d'Isaac, comme d'un prophète d'entre les gens de bien. Et Nous versâmes, sur lui et sur Isaac, plénitude de bénédiction. Il y a cependant, dans leur descendance à eux deux, le bienfaisant et aussi celui qui manifestement se manque à lui-même. (Quran 37/100-113).

Comme on le voit, selon ce récit, lorsqu'Abraham réalisa sans hésitation ni murmure, l'ordre divin d'immolation qu'il avait reçu dans un rêve, Dieu le récompensa : non seulement Il sauva la vie d'Ismaël, le fils aîné et encore unique, mais annonça que sa première femme Sârah vieille et stérile, aura elle aussi un fils, Isaac. Il parla aussi de la continuation de l'immolation en tant que prix du rachat d'Ismaël.

Cela concorde bien avec les données historiques et la logique (1).

c) La question des Dix Commandements a son intérêt et son importance particulière. Je ne dois pas parler ici en détail du fait parallèle suivant : quand Moïse fut reçu, sur le Mont Sinaï, en audiance divine, Dieu lui donna les célèbres Dix Commandements; et quand Dieu reçut Muhammad, lors de l'ascension de ce dernier, Il lui donna douze commandements (que le Quran enregistre dans XVII, 23-39) et lui fit un cadeau, du Trésor du Trône (*kanz al-'arch*) comme un souvenir de grande valeur (enregistré par le Quran (II, 285-286 : affirmation que l'Islam est la religion de la Continuité et de l'Universalité, et la bonne annonce que l'homme n'est pas tenu de faire ses devoirs comme il faut, mais seulement comme il le peut. Je ne m'occuperai ici que des commandements donnés à Moïse, et dont le Quran aussi a gardé la mémoire :

Alors Dieu prononça toutes ces paroles en disant : Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude.

Tu n'auras pas d'autres dieux devant Ma face.

Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterneras point devant elles, et tu ne les serviras point ; car, Moi, l'Eternel, ton Dieu, Je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui Me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui M'aiment et qui gardent Mes commandements.

Tu ne prendras point le nom de l'Eternel, ton Dieu, en vain ; car l'Eternel ne laissera point impuni qui prendra Son nom en vain.

Souviens-toi du jour du sabbat (repos), pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Eternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Etrenel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et Il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.

Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne.

Tu ne tueras point.

Tu ne commettras point d'adultère (2).

Tu ne déroberas point.

Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain. (Exode, 20/1-17 ; Deutéronome 5/6-21).

Plus loin (dans l'Exode 31/18) nous lisons : « Lorsque l'Eternel eut achevé de parler à Moïse sur la montagne de Sinaï, Il lui donna les deux tables du témoignage, tables de pierre, écrites du doigt de Dieu ». Mais lors de son retour de la montagne, quand Moïse vit le peuple adorer le veau d'or : « la colère de Moïse s'enflamma ; il jeta de ses mains les tables, et les brisa au pied de la montagne » (Exode 32/19).

Après l'expiation, il est question de l'alliance de l'Eternel et de « nouvelles tables » (Exode 34/1-28), où nous lisons :

« L'Eternel dit à Moïse : Taille deux tabels de pierres comme les premières, et J'y écrirai les paroles qui étaient sur les premières tables que tu as brisées... Voici, Je traite une alliance... Voici, Je chasserai devant toi les Amoréens (etc.). Garde-toi de faire alliance avec les habitants du pays où tu dois entrer, de peur qu'ils ne soient un piège pour toi. Au contraire, vous renverserez leurs autels, et vous abatterez leurs idoles. Tu ne prosterneras point devant un autre dieu ; car l'Eternel porte le nom de jaloux, Il est un Dieu jaloux. Garde-toi de faire alliance avec les habitants du pays, de peur que, se prostituant à leurs dieux et leur offrant des sacrifices, ils ne t'invitent, et que tu ne manges de leurs victimes ; de peur que tu ne prennes de leurs filles pour tes fils, et que leurs filles, se prostituant à leurs dieux n'entrainent tes fils à se prostituer à leurs dieux.

Tu ne feras point de dieu en fonte.

Tu observeras la fête des pains sans levain...

(*Suite page* 5)

---

1 Ajoutons ici un petit fait de quelque importance scientifique : chez les auteurs musulmans il y a quasiment une unanimité sur le fait que le fils d'Abraham visé par l'immolation est Ismaël, la seule exception semblant être Ibn 'Abbâs dont on rapporte trois récits contradictoires à savoir : c'est Ismaël, c'est Isaac, « ceux qui disent Isaac ce sont des menteurs » (Ibn Kathîr, Tafsîr, IV, 17-18 (cf Tabari, Tafsîr, 23/53. Il semble que le deuxième récit soit un abrégé et qu'Ibn 'Abbâs ait voulu dire que : « selon les Juifs, la victime fut Isaac, mais ce n'est pas exact ». Un extrait coupé du contexte vicie facilement l'idée exprimée. Avec cette explication, on voit que les trois récits d'Ibn 'Abbâs disent la même chose, et que l'unanimité musulmane est parfaite, sans exception aucune.

2. Pour ce qui est de la fornication, de la jeune fille non encore fiancée, le Deutéronome (XXII, 28-29) en parle : « Si un homme rencontre une jeune fille vierge non fiancée, lui fait violence et couche avec elle, et qu'on vienne à les surprendre, l'homme qui aura couché avec elle donnera au père de la jeune fille cinquante sicles d'argent ; et, parce qu'il l'a déshonorée, il la prendra pour femme, et il ne pourra pas la renvoyer, tant qu'il vivra ».

(*Suite de la page* 4)

Tout premier-né M'appartient... Tu rachèteras tout premier-né de tes fils ; et l'on ne se présentera point à vide devant Ma face.

Tu travailleras six jours, et tu te reposeras le septième jour ; tu te reposeras, même au temps du labourage et de la moisson.

Tu célèbreras la fête des semaines, des premiers de la moisson du froment, et la fête de la récolte, à la fin de l'année.

Trois fois par an, tous les mâles se présenteront devant le Seigneur, l'Eternel, Dieu d'Israël. Car Je chasserai les nations devant toi, et J'étendrai tes frontières ; et personne ne convoitera ton pays, pendant que tu monteras pour te présenter devant l'Eternel, ton Dieu, trois fois par an.

Tu n'offriras point avec du pain levé le sang de la victime immolée en Mon honneur ; et le sacrifice de la fête de Pâques ne sera point gardé pendant la nuit, jusqu'au matin.

Tu apporteras à la maison de l'Eternel, ton Dieu, les premices des premiers fruits de la terre.

Tu ne feras point cuire un chevreau, dans le lait de sa mère.

L'Eternel dit à Moïse : Ecris ces paroles ; car c'est conformément à ces paroles que Je traite alliance avec toi et avec Israël.
Moïse fut là avec l'Eternel quarante jours et quarante nuits. Il ne mangea point de pain, et il ne but point d'eau. Et l'Eternel écrivit sur les tables de l'alliance les dix paroles ».

Les savants judéo-chrétiens y ont trouvé des anachronismes, qui ne m'intéressent pas ici. Je reviens aux premiers dix commandements.

Ils se résument ainsi :

1. N'adorer que Dieu.
2. Ne pas prosterner devant les idoles.
3. Ne pas prendre le nom de Dieu en vain.
4. Sabbat.
5. Respect pour les parents.
6. Défense du meurtre.
7. Défense d'adultère.
8. Ne pas dérober.
9. Ne pas porter faux témoignage.
10. Ne pas convoiter les biens d'autrui.

On dirait que les N^os^ 1 et 2 puis le 3 et le 9 sont la même chose ; de même le n° 8 et 10 parlent de la même défense du vol. Pour moi, au lieu de 10, il n'y a que 7 commandements. Où sont allés les deux ou trois autres ? C'est un mystère.

Rappelons à ce propos que le Quran parle à plusieurs reprises de l'alliance traitée avec les Israëlites. Ainsi (II, 40-43) :

« O enfants d'Israël, rappelez-vous Mon bienfait dont Je vous ai comblés. Et remplissez Mon pacte ; Je remplirai votre pacte. Et c'est Moi que vous devez redouter.

Et croyez à ce que J'ai fait descendre en confirmation de ce qui était déjà de vers vous et ne soyez pas les premiers à le mécroire. Et ne vendez pas Mes signes à vil prix. Et c'est Moi que vous devez craindre.

Et n'enrobez pas de faux la vérité, ni ne cachez le droit, alors que vous savez.

Et établissez l'Office et acquittez l'impôt et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent ».

Et plus précis encore (II, 83-84) :

« Et quand Nous avons pris alliance des enfants d'Israël : Vous n'adorerez que Dieu, et vous vous conduirez bien envers les père et mère ainsi qu'envers les proches et les orphelins et les pauvres ; ayez de bonnes paroles avec les gens ; établissez l'Office et acquittez l'Impôt-zakât. — Et puis vous tourniez le dos, à part un petit nombre des vôtres, et vous vous esquiviez.

Et quand de vous Nous avons pris l'alliance : — Vous ne verserez pas vos sangs et n'expulserez pas les vôtres de vos maisons !... ».

Le problème mérite d'être médité, car il y a de la divergence. Mais on ne s'y attardera pas longtemps.

d) Le rôle joué par Aaron dans l'histoire du veau d'or mérite aussi d'être pris en considération ici. Selon *l'Exode* (XXII) :

« Le peuple, voyant que Moïse tardait à descendre de la Montagne, s'assembla autour d'Aaron et lui dit : Allons ! fais-nous un dieu qui marche devant nous, car ce Moïse, cet homme qui nous a fait sortir du pays d'Egypte, nous ne savons ce qu'il est devenu. Aaron leur dit : Otez les anneaux d'or qui sont aux oreilles de vos femmes, de vos fils et de vos filles, et apportez-les moi. Et tous ôtèrent les anneaux d'or qui étaient à leurs oreilles, et ils les apportèrent à Aaron. Il les reçut de leurs mains, jeta l'or dans un moule, et fit un veau en fonte. Et ils dirent : Israël ! voici ton dieu, qui t'a fait sortir du pays d'Egypte. Lorsqu'Aaron vit cela, il bâtit un autel devant lui, et il s'écria : Demain il y aura fête en l'honneur de l'Eternel...

L'Eternel dit à Moïse : Va, descends, car ton peuple... s'est corrompu... Maintenant laisse-Moi ! Ma colère va s'enflammer contre eux...

Moïse implora l'Eternel...

Et l'Eternel se repentit du mal qu'Il avait déclaré vouloir faire à son peuple...

Moïse dit à Aaron : Que t'a fait ce peuple, pour que tu l'aies laissé commettre un si grand péché ? Aaron répondit : Tu sais toi-même que ce peuple est porté au mal. Ils m'ont dit : Fais-nous un dieu qui marche devant nous...

Moïse se plaça à la porte du camp, et dit : A moi ceux qui sont pour l'Eternel ! Et tous les enfants de Lévi s'assemblèrent auprès de lui. Il leur dit : Ainsi parle l'Eternel, le Dieu d'Israël : Que chacun de vous mette son épée au côté ; traversez et parcourez le camp d'une porte à l'autre, et que chacun tue son frère, son parent. Les enfants de Lévi firent ce qu'ordonnait Moïse ; et environ trois mille hommes parmi le peuple périrent en cette journée.

Le lendemain, Moïse dit au peuple : Vous avez commis un grand péché. Je vais maintenant monter vers l'Eternel : j'obtiendrai peut-être le pardon de votre péché... » (Exode, 1-30).

Dans ce récit biblique, on voit que c'est Aaron qui fabrique un veau d'or, quand le peuple lui demande de faire un dieu ; et c'est encore lui qui bâtit un autel devant ce veau d'or. Pour le Quran, il est impossible pour un prophète de même y penser ; c'est un certain orfèvre Sâmirî, un Indien apparemment, adonné aux notions de l'intouchabilité, qui en est l'auteur, et qu'Aaron, loin d'y condescendre, veut empêcher le peuple d'accomplir cette abomination, et il est près d'être tué par le peuple. Voici ce qu'en dit le Quran (20/80-99) :

« O Enfants d'Israël, Nous vous avons délivrés de votre ennemi, certes, et vous avons donné rendez-vous sur le flanc droit du Mont. Et Nous avons fait descendre sur vous la manne et la caille.

Mangez des excellesntes choses que Nous vous avons attribuées en nourriture ; et ne vous rebellez pas là-contre, parce que Ma colère s'installerait sur vous. Et celui sur qui Ma colère s'installe va sûrement à l'abîme !

Oui, et Je suis grand pardonneur pour celui qui se repent et croit et fait œuvre bonne puis se guide.

Qu'est-ce donc qui t'a fait hâter loin de ton peuple, ô Moïse ?

Ils sont, eux, sur la trace de mes pieds, dit Moïse. Et je me suis hâté vers Toi, Seigneur, afin de T'agréer.

Mais après toi, dit Dieu, Nous avons tenté ton peuple. Et le Sâmiri les a égarés.

Moïse retourna donc vers son peuple, en colère, chagrin, disant : O mon peuple, votre Seigneur ne vous a-t-Il pas promis belle promesse ? L'engagement a-t-il donc été trop long pour vous ? Ou avez-vous voulu que, de votre Seigneur, une colère s'installe sur vous, pour que vous ayez manqué à mon rendez-vous ?

Ils dirent : Ce n'est pas de notre propre pouvoir que nous avons manqué à ton rendez-vous. Mais nous étions chargés du fardeau des ornements du peuple ; nous les avons donc jetés ; et c'est ainsi que le Sâmirî les a lancés.

Puis il en a fait sortir un veau, un corps à mugissement. Puis tout le monde a dit : C'est votre Dieu, le Dieu de Moïse aussi ; il a donc oublié.

Quoi ! Ne voyaient-ils pas que cela ne pouvait pas leur répondre mot et n'était maître, pour eux, de bien ni de mal ?

Aaron leur avait bien dit, auparavant : O mon peuple, vous en êtes tentés : rien d'autre ! Or, le Très Miséricordieux est vraiment votre Seigneur. Suivez-moi donc et obéissez à mon commandement.

Ils dirent : Jamais nous ne cesserons d'être attachés à ça, que Moïse ne soit de retour vers nous.

(*Suite page* 6)

(*Suite de la page 5*)

Alors Moïse : Qu'est-ce qui t'a empêché, Aaron, quand tu les as vus s'égarer ?

Est-ce que tu ne m'aurais pas suivi ? As-tu donc exprès désobéi à mon commandement ?

Aaron dit : O fils de ma mère, ne me prends ni par la barbe ni par la tête. Je craignais que tu ne dises : Tu as fait des divisions chez les Enfants d'Israël, tandis que tu n'as pas observé ma parole !

Alors Moïse : Quelle est donc ta conduite à toi, ô Sâmirî ?

Il dit : Je voyais ce qu'ils n'ont pas vu ; j'ai donc pris une prise (1) de la trace de l'Envoyé ; puis je l'ai lancée. Voilà ce que mon âme m'a suggéré.

Va-t-en, dit Moïse. Car dans la vie, c'est à toi, vraiment, de dire : « défense de toucher ! » Oui, il y a pour toi un rendez-vous où on ne te manquera jamais ! Et regarde vers ton dieu à qui tout le jour tu restais attaché : très certainement nous le brûlerons ; ensuite, très certainement, nous le ferons voler dans le flot comme vole la poussière.

Rien d'autre : votre Dieu est ce Dieu tel qu'il n'y a point de Dieu que Lui. De science, Il contient toute chose.

Ainsi te racontons-Nous (ô Muhammad) les récits de ce qui s'est passé. C'est bien un Rappel de Notre part, que Nous t'avons apporté ! ».

Certains autres détails sont donnés dans un autre passage du Quran (7/150-151) :

« Et lorsque Moïse retourna vers son peuple, fâché, triste, il dit : Quelle mauvaise gérance vous avez faite après moi ! Avez-vous voulu hâter le commandement de votre Seigneur ? Et il jeta les tablettes et il prit la tête de son frère en la tirant à lui. L'autre de dire : O fils de ma mère, de force le peuple m'a rendu faible, et peu s'en est fallu qu'ils ne me tuent. Ne fais donc pas que les ennemis se réjouissent sur moi ; et ne m'assigne pas en la compagnie des gens prévaricateurs.

Et Moïse : O mon Seigneur, pardonne, à moi et à mon frère, et fais nous entrer tous deux en Ta miséricorde, cependant que Tu est le plus miséricordieux des miséricordieux !».

Ceux qui croient en le Pentateuque comme Parole de Dieu, et non production humaine, ne peuvent pas demander aux Musulmans : « Mais quelle est la source de votre Quran ? » Le Quran est aussi la Parole de Dieu, révélée au Prophète et mieux conservé pour la postérité, et c'est Dieu qui raconte la vraie histoire de ce qui s'est passé. Pour les autres que les Judéo-Chrétiens, nous dirons que le récit quranique est plus raisonnable, donc préférable au document qui a connu des malheurs répétés aux mains des Nobouchodonosor, des Antiochos etc. Les guerres civiles et les schismes aussi ont pu jouer un certain rôle dans la détérioration du texte primitif.

Nous avons déjà signalé que si le Quran met en doute la parfaite intégrité du texte de la Bible, cela ne l'empêche pas de confirmer certains passages du même livre. En d'autres termes, la totalité de la Bible n'est pas à rejeter. En effet, dans ma traduction française du Quran, toutes les fois qu'il y avait des citations, ou des références à la Bible, j'ai essayé de les retrouver, et pour la plupart avec réussite, dans la Bible. Cela pour des dizaines de fois. Evidemment, cela ne concerne pas la vie ternie de certains prophètes dans l'Ancien Testament, Job, Lot, David, Salomon etc., et le Quran donne une autre version qui est conforme à ce qu'on attendrait dans la vie d'un messager de Dieu.

L'Attitude générale de l'Islam, vis-à-vis des faits étrangers, pour lesquels l'Islam n'a pas de sources directes, a été fixée par le Prophète, à diverses reprises et de façon sage et raisonnable :

a) « Si les Scripturaires (*ahl al-kitâb*) vous racontent quelque chose, ni ne les confirmez pas ni ne les infirmez pas ; mais s'il y a un faux manifeste (*bâtil*), ne les confirmez pas (Bukhâri 52/29, 65/sourate 2/11, 96/35, 97/51 ; Ibn Hanbal IV, 136, Abû Dâwûd 24/2).

b) « Transmettez des Israëlites et il n'y a pas de mal (Bukhârî 60/50, Muslim 53/72 ; Tirmidhî 39/13 ; Ibn Mâjah muqaddima 5 ; Ibn Hanbal III, 39, 46).

Cela implique qu'au lieu d'être trop crédule, il faut faire la recherche directe, dans les sources judéo-chrétiennes etc. Le mépris que les Musulmans éclairés ressentent, surtout à notre époque, vis-à-vis des « isrâ'îliyât » dans les livres islamiques, aussi bien de commentaires du Quran que d'histoire profane, provient du fait que les anciens auteurs musulmans se sont très souvent contentés d'ouï-dire, et il y avait parfois une tentation pour les non-Musulmans d'exagérer et même d'ironiser. Bukhârî (96/26) rapporte la parole du calife Mu'âwiyah concernant Ka'b al-Ahbâr, un Musulman d'origine juive : « Nous constations de sa part du mensonge ». Mais la méthode scientifique des Musulmans a toujours été telle que ce fait de l'exagération et même du mensonge n'a pas gêné. Car les auteurs musulmans citent pour chaque fait des sources distinctes, et l'on sait quel fait provient de qui, que ce soit du témoin oculaire du fait ou d'un narrateur intermédiaire jusqu'à l'auteur du livre. On peut très facilement écarter non seulement les narrateurs non-musulmans mais même les Musulmans dont l'intégrité de caractère n'est pas reconnue comme impeccable. Les biographies spécialisées des narrateurs du hadith ou de l'histoire (les *kutub rijâl*) sont venus au jour de très bonne heure en Islam, et rien de pareil n'existe dans d'autres civilisations. En d'autres termes, on prend en considération toutes les données, de toutes les provenances, sans préjugés, et on accepte ou rejette par des critères scientifiques, jugeant aussi bien celui qui parle que ce qu'il a dit (*riwâyah, dirâyah*). Si un ennemi vaincu, non-musulman dit par exemple : nous étions réduits par le siège à une telle pénurie d'alimentation que nous avons mangé les chats et chiens — pourquoi ne pas accepter ce récit non-musulman pour suppléer aux descriptions « islamiques » de la même guerre ? Il faut éviter les extrêmes, être ni trop crédule ni trop méfiant, mais tirer profit de tout ce qui existe dans les différentes sources, chacune selon ses mérites.

1. « Prise de poussière » disent les commantateurs.

# LE CORAN DANS TOUTES LES LANGUES

45 ter (40/b) Filippino

Comme dans certains autres pays colonisés, les Musulmans de Philippine aussi ont commencé à écrire leur langue en caractères latins.

C'est la translittération du texte publié sous n° 40/a :

Ibpongko mattia so kabarakato ingarano Allaho taala a malasam a labi a malimo !

1. So pondji na nanget kano Allaho taala a kadnan no langono inaden,
2. a malasam a labi a malimo,
3. dato a pakamilik kano gaya moli.
4. Seka ba i pedsimbanami endo seka ba i pangenia nami sa tabang.
5. Totoro kami kano lalan a matidto :
6. Lalano siran anto a inikalimo nengka,
7. dikna so lalano siran anto a nalipongeta nengka, endo dikna pan so (lalan) o siran anto a nangatadin.

# NOTES DE LECTURE

**OMNES ROLAND : L'UNIVERS ET SES METAMORPHOSES - Collection Savoir - Hermann 1973 - 183 pp. - 47 figures - tableaux ; appendice de formules, nombres et mesures.**

Par un astronome de profession, mais destiné au public cultivé, panorama prestigieux et précis, et discussion souvent originale de l'état des connaissances de la physique astronomique en 1972-73, avec ses quelques certitudes définitives et aussi ses nombreux points d'interrogation et hypothèses. Les étonnantes découvertes récentes.

Temps, distances, vitesses, énergies, densités et températures fabuleuses (1) ; temps et distances infimes ; âges de l'univers, de la terre ; origine des temps ou pulsation de l'univers ; expansion de l'univers ou théories opposées (champ gravitationnel intense, etc) ; trous noirs ; quasars ; pulsars ; antimatière ; le rayonnement thermique et le rayonnement radio universels ; relativités restreinte et générale ; explication des galaxies (aux formes très variées), des étoiles (soleil) et des planètes (avec formation de l'atmosphère terrestre et des constituants de la matière vivante. Une étoile apparaît tous les 500 à mille ans, une supernova par galaxie tous les 30 ans. On y trouve des explications claires et excellentes à côté d'autres moins évidentes, sinon simples rappels ou affirmation incompréhensibles du public ; aussi la fâcheuse confusion : indéfini — infini, infime — négligeable ou nul, tendance — limite, qui peut conduire à des paradoxes et erreurs monumentales. Faisons remarquer enfin la déformation scientifique moderne, substitution du commentaire au pourquoi, évacuation du divin ; or pour l'homme qui prend ses distances et juge l'arbre à ses fruits, le principe de la vie n'est pas le hasard (probabilités), mais une Intelligence Organisatrice et prévoyante, la Providence ; en conséquence, la vie ailleurs que sur terre n'est pas non plus affaire de probalités mais de la Volonté divine ; et si nous ne le savons pas, Dieu le sait !

Par la récitation quotidienne des prières cidessous que nous donnons à titre d'exemple, le fidèle reste constamment attaché au souvenir de Dieu et son cœur s'en trouve tranquillisé. Ces prières seront donc apprises et récitées de mémoire, autant que possible, dans l'ordre suivant :

a) :

1°) - A'ouzou billahis-Sami'al-alîm minach-chaïtanir-rajim.
2°) - Bismillahir-Rahmanir-Rahim.
3°) - Al-hambou lillahi Rabbil aalamin.
4°) - Ar-Rahmanir-Rahim.

(suite page 11)

(1) Et qui sont rappels pour le croyant : symboles de la Toute-Puissance ainsi que de l'infinité des Attributs divins.